

Emetteur : FBC N° panneau : PADITE
Affiché le : 31/10/24 Retiré le : 31/10/24

Département d'Eure et Loir
Canton de Chartres-1

COMMUNE DE JOUY
4 Place de l'Eglise
28300 JOUY
Tél : 02 37 18 05 85
Fax : 02 37 18 05 94

Annexes : Non [X] O [] Voir accueil Arrêté n° ATM



Catégorie

2024 088

Culture et sport

Nombre de pages

1 / 1

Paraphe

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY

Terrain d'honneur impraticable

Le Maire de la Commune de JOUY,

- Vu la réglementation en vigueur,

ARRETE

ART 1 - En raison des intempéries, le terrain d'honneur et l'annexe de football sont déclarés impraticables.

ART 2 - Les entrainements et les matches sur le terrain d'honneur ainsi que sur l'annexe sont interdits du vendredi 1^{er} novembre 2024 à partir de 9h00 au lundi 04 novembre 2024 à 9h00.

Ampliation adressée au :

- District d'Eure et Loir.

JOUY, le 31/10/2024

Pour le Maire de JOUY
Et par délégation,
L'adjoint,

TARANNE Jacky



Certifié exécutoire compte tenu de :

-la notification le : ... 31 OCT. 2024

-et de l'affichage le :